



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Rambouillet**

## **COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR LE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE BEYNES**

Compte Rendu de la réunion du Mardi 29 septembre 2020 à 14h30  
à la Sous Préfecture de Rambouillet  
Sous la Présidence de Hélène GERONIMI – Sous Préfète de Rambouillet

Assistaient à la réunion :

Au titre du collège « services et établissements publics de l'État »

Alain ADAM Chef du BRCLR Sous Préfecture de Rambouillet  
Olivier FLIECX Chef du bureau Alerte et Gestion de Crise , Préfecture  
Corinne SCHULLER Adjointe au Chef de Bureau Alerte et Gestion de Crise  
Mathilde FAILLARD Inspecteur de l'environnement Installations classée DRIEE  
Cécile CASTEL Adjointe au Chef de l'UD 78 DRIEE  
Karima CRESCENCE Représentante de l'ARS

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

Yves REVEL Maire de Beynes  
Damien BISCHOFF Conseillé municipal de Marcq  
Jacques CHAUMETTE Maire de Saulx Marchais  
David RYBA Conseiller municipal de Thoiry

Au titre du collège « associations de riverains de l'installation classée, et associations de protection de l'environnement » :

Michel CHARTIER Association Yvelines Environnement

Au titre du collègue « exploitants » :

Marc THIRION Chef du site de stockage souterrain de Beynes  
Stéphane LE DOZE Responsable du Département Compression GRT GAZ

Au titre du collègue « salariés »

Thierry QUERARD Délégué du personnel

Autres personnes présentes

Danielle CHARRETEUR Cabinet Sous Préfecture

Etaient absents :

- le représentant de la DDT
- le représentant du Bureau Environnement et Enquêtes Publiques en Préfecture
- le représentant du Conseil Départemental des Yvelines
- le représentant du Collectif d'association pour la défense de l'environnement de Seine-Aval (CAPESA)
- le représentant de l'association « Jonction d'Associations de Défense de l'Environnement (JADE)

- le représentant de l'association Beynes Initiatives Environnement (BIE)

Mme La Sous Préfète ouvre la séance et fait part de ses intentions de pouvoir visiter le site prochainement. Seront invités les membres du bureau qui le souhaitent ainsi que les autres membres de la CSS .

Mme La Sous Préfète rappelle qu'il y a lieu de désigner les membres composant le bureau de la CSS, en raison des dernières élections municipales. Un projet d'arrêté modificatif de la composition de suivi de site va être proposé à la signature du Préfet, dès lors que la Mairie de Saulx le Marchais aura désigné son représentant.

Ainsi, la composition du bureau de la commission de suivi de site pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes est renouvelée comme suit:

- Mme Hélène GERONIMI Sous Préfète de Rambouillet Présidente
- M. Jacques CHAUMETTE Maire de Saulx Marchais représentant le collège « collectivités territoriales »
- M. Michel CHARTIER représentant le collège « associations de riverains de l'installation classée » et associations de protection de l'environnement.
- M. Marc THIRION, représentant le collège « exploitants »
- M. Thierry QUERARD représentant le collège « salariés »

Les présentations faites lors de la séance sont consultables sur le site de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-commissions-de-suivi-de-sites-css-r865.html>

## **PRESENTATION PAR L'EXPLOITANT STORENGY DU BILAN DES ACTIONS MENEES**

### 1/ Présentation Générique

Monsieur THIRION rappelle que Storengy est une filiale d'ENGIE, composé d'une maison « mère » Storengy SAS et trois branches dont Storengy France.

Il rappelle les différentes activités du site :

- le stockage de gaz naturel
- la production et stockage d'énergies décarbonées (hydrogène notamment)
- la proposition de solutions de géothermie (de part l'expertise des ingénieurs sur le sous-sol)

Le savoir-faire de Storengy se décompose ainsi :

- Géosciences (maîtrise du sous -sol)
- Expertise du sous-sol (gestion des puits)
- Expertise surface
- Exploitation et maintenance (activité liée directement au site)
- Sécurité industrielle
- Ventes et marketing (relation clients qui ont besoin de stocker de l'énergie)

Les Chiffres clés :

- 1er opérateur de stockage souterrain en Europe
- 4ème opérateur de stockage souterrain dans le monde
- 1er producteur de bio méthane
- Taux de fréquence d'accident de travail avec arrêt en 2018 : 1,1
- note de satisfaction des salariés : indicateur Glassdoor 4,5/5
- note de référence Net Promoter Score (les clients qui recommandent la prestation de Storengy à d'autres personnes) : 43
- Plus de 1000 collaborateurs au sein de Storengy SAS

Il existe différentes implantations :

- 5 sites en Allemagne
- 1 site en Grand Bretagne
- 13 sites en France (pour chaque site, des projets d'énergie verte sont développés).

## 2/ Présentation du site de Beynes

M.THIRION propose, en préambule, une présentation d'une vidéo qui explique le fonctionnement d'un stockage de gaz en nappe aquifère.

Techniquement, il y a deux phases de fonctionnement du stockage sur une année :

- la première consiste à injecter le gaz dans le sous-sol, en passant par le compresseur vers un puits d'exploitation (d'avril à fin octobre).

- la deuxième phase consiste à restituer du gaz au réseau pour les besoins de consommation de la population et des entreprises (de novembre à mars). Différentes unités de traitements sont sollicitées telles que la désulfuration, la déshydratation, la compression et odorisation du gaz avant la redistribution.

Mme La Sous Préfète demande si le gaz stocké est importé.

M.THIRION confirme qu'il s'agit de gaz importé en France, qui proviennent des terminaux métaniers, ou par gazoduc soit du Nord ou de l'Est de l'Europe.

M.CHARTIER demande ce qu'il en est du transport de gaz, géré par GRT Gaz.

M.THIRION indique que GRT Gaz va aussi présenter son activité (station de compression) de transport, de façon générale.

Storengy (activité de stockage) est en dérivation par rapport au réseau de transport (grands gazoducs qui transportent le gaz naturel).

La particularité du site de Beynes est la présence de deux réservoirs (Beynes Supérieur et Beynes Profond) à deux niveaux différents, avec des pressions de gisement différentes et des capacités totales de stockage différentes (385 Millions de m<sup>3</sup> pour Beynes Supérieur et 800 Millions de m<sup>3</sup> pour Beynes Profond).

## 3/ Bilan d'activités du site en 2019

M.THIRION rappelle qu'aujourd'hui l'activité de Storengy s'exerce dans le cadre d'un **système de gestion de la sécurité** comportant un certain nombre de points qui font l'objet de suivi et d'un système de management de la sécurité, qui font l'objet d'un retour à l'administration .

Le détail des autres points faisant l'objet de ce suivi peuvent être consultés dans les présentations sur le site internet de la DRIEE.

Concernant le système de gestion des événements dangereux, il faut retenir qu'il n'y a pas eu d'accident majeur au sens SEVESO III.

Toutefois en 2019, il y a eu 1 accident corporel à déplorer, 7 accidents matériels, 8 « accidents presqu'accidents » et 86 situations dangereuses.

M.THIRION fait état ensuite, des **événements importants recensés en 2019** :

- perte de confinement sur réseau d'effluents du puits B116, le 17/02/2019
- un accident corporel : malaise suite à une intervention en fosse à vannes le 27/05/2019

M.THIRION précise que les puits sont situés dans la forêt de Beynes, gérée par l'ONF. Des rondes obligatoires, par le personnel de Storengy, sont organisées régulièrement y compris le week end pour contrôler les puits.

En matière de **politique de prévention des accidents majeurs en 2019**, ont été réalisés :

- 2 exercices POI (Plan d'Opération Interne dont 1 en commun avec GRT Gaz)
- 2 exercices d'évacuation
- 3 exercices Qualité gaz

- suivi de la conformité réglementaire du site
- 100 % de réalisation de la maintenance préventive réglementaire

Mme la Sous Préfète souhaite savoir si ces exercices sont réalisés conjointement avec la Préfecture ou s'ils font simplement l'objet d'une information des services de l'Etat .

M.FLIECX précise que, selon le cas, la Préfecture peut être uniquement informée ou elle peut être amenée à rencontrer les exploitants dans le cas où il y a engagement des secours publics (en cas de péril il peut y avoir recours au SDIS).

Pour les deux derniers exercices, c'est une information qui a été donné à la Préfecture.

Mme La Sous Préfète souhaite savoir comment sont définis les exercices d'urgence environnementale.

M.THIRION explique qu'il existe, pour ce type d'exercices, différents scénarios (exemple d'un écoulement de matière liquide avec déversement et la gestion liée à cette problématique).

Mme La Sous Préfète demande quel est le circuit de l'information, des échanges entre Préfecture et Sous Préfecture quant à ces exercices.

M.FLIECX précise que sur la phase POI ou sur une phase d'urgence, le site avertit la Préfecture et en lien avec le CODIS, la Préfecture prend connaissance de la nature exacte de l'engagement des secours. Elle informe ensuite la DRIEE pour avoir une information sur l'impact éventuel et l'évolution. Ensuite la Préfecture prévient la Sous Préfecture.

M.CHARTIER demande s'il est possible que les riverains soient prévenus dès lors que sont déclenchés des exercices sur le site.

M.THIRION indique qu'un système d'information de la population a été mis en place, par l'envoi de SMS. La difficulté est de mettre à jour la base de donnée des numéros de téléphone (une remise à jour va être réalisée).

Cette information est à titre préventif.

Concernant le relationnel avec les élus, Mme la Sous Préfète demande à Monsieur le Maire de Beynes s'il est satisfait des échanges sur ces exercices avec l'exploitant .

Monsieur le Maire de Beynes répond, qu'à ce jour, il est satisfait de ces échanges avec l'exploitant.

M.THIRION présente le **bilan des travaux réalisés en 2019 et ceux prévus en 2020.**

Le détail peut être consulté dans les présentations sur le site de la DRIEE.

Mme CRESCENCE souhaiterait savoir si l'ARS serait informée, en cas de fuites par exemple, lors de travaux sur les installations souterraines et de surface du fait qu'ils pourraient éventuellement impacter les ressources en eau potable des nappes d'eau existantes situées à 2km des installations souterraines de Storengy.

Une interrogation porte sur les travaux : en amont, la société Storengy prend-elle en compte la question de l'eau, des nappes phréatiques et des nappes souterraines.

M.THIRION répond que Storengy prends bien évidemment en compte ce sujet, dans le cadre, notamment, du suivi réglementaire. Des échanges réguliers ont lieu avec l'administration, telle que la DRIEE, mais pas directement avec l'ARS.

Mme CASTEL intervient pour préciser qu'en fonction de l'ampleur du projet et avant tous travaux, l'exploitant doit informer le Préfet. Le dossier est ensuite instruit et en fonction des impacts potentiels, les services instructeurs de la DRIIE sont amenés à interroger les différents services comme par exemples la DTT , l'ARS ou le SIDPC qui pourraient avoir un intérêt à faire valoir les éléments dans l'instruction.

M.ADAM interroge l'exploitant en ce qui concerne un point qui avait été évoqué lors de la CSS du 25/09/2019, s'agissant de l'aménagement du chemin d'accès à la forêt. Il avait été envisagé la pose de

panneaux d'information à l'intention des promeneurs à l'entrée du périmètre . Il souhaite savoir si ce projet a été réalisé.

M.THIRION explique qu'il s'agit là d'actions liées au PPRT et que la pose des panneaux n'a pas été , à ce jour, réalisée.

Avant la mise en place de ces panneaux, Storengy doit déterminer quelle information faire figurer sur les panneaux pour adapter ceux-ci à la situation.

M.CHARTIER revient sur le point du déplacement d'un abri bus pour le sécuriser, qui n'a toujours pas été réalisé alors même que dans le cadre du PPI, c'est un point devenu obligatoire.

Mme La Sous Préfète souhaite savoir si l'exploitant a chiffré le coût de l'installation de ces travaux d'installation de panneaux d'information.

Pour l'instant, M.THIRION n'a pas les éléments de réponse sur ce point.

Mme la Sous Préfète précise qu'il faudra aborder cette question, lors de la visite du site par les membres de la CSS, et éventuellement aller voir sur place les possibles emplacements des panneaux à déployer, sachant que c'est la DDT qui gère leur installation et que la forêt de Beynes est propriété de l'ONF.

Mme la Sous Préfète suggère qu'il s'agit là d'un sujet qui pourrait être étudié au sein du bureau de la CSS. Elle souhaite donc qu'une réunion du bureau sur cette thématique soit organisée afin de définir les besoins en y associant la DDT et l'ONF et faire ainsi avancer ce point.

M.FLIECX revient sur la question concernant le PPRT et la logique du PPI, qui est de prendre en compte les usagers qui viendraient éventuellement se promener en forêt. Dès lors qu'ils entrent sur l'emprise forestière, l'idée est qu'il faut un panneau les informant qu'ils pénètrent dans un périmètre PPI et que l'audition d'une sirène est le signal les invitant à faire demi-tour et quitter la forêt.

#### 4/ Engagement du site dans la transition écologique et énergétique (actions 2019-2020)

M.THIRION souhaite communiquer sur des éléments importants qui ont été mis en œuvre, notamment une opération, pour laquelle Storengy a travaillé avec la DRIEE, nouvelle et qui constitue une première en France : Opération Gaz Booster.

Le principe : lors des opérations de maintenance, une fois par an, l'exploitant est amené à purger un certain nombre de canalisations gaz. Le but de l'opération Gaz Booster est de récupérer le gaz présent dans leurs installations et de le réinjecter dans le sous-sol pour être à nouveau ré exploité sans rejet dans l'atmosphère.

Cette opération a été menée cet été 2020 avec succès.

Un autre sujet sur lequel Storengy travaille actuellement est la mise en place de panneaux photovoltaïques.

C'est un projet qui impacte plusieurs sites en France.

Sur le site de Beynes, il est en cours d'étude, avec une réalisation en 2021.

Le projet vise à l'utiliser en autoconsommation sur le site pour alimenter un certain nombre d'installations.

De plus, Storengy est passé à la technologie LED dans les bureaux, concernant l'éclairage du site.

Un certain nombre d'actions ont été menées aussi sur le territoire sur 2019, dont l'organisation de la journée européenne du patrimoine, des rencontres sur le sujet de la transition énergétique et écologique.

En 2020, a été créée la fête de la nature en collaboration avec les associations locales.

L'engagement sur la biodiversité fait aussi partie de la politique d'entretien du site, par le biais de la gestion différenciée des espaces naturels et éco-pâturages, l'installation de mangeoires et nichoirs avec l'ESAT, la plantation d'hêtres et ormes ainsi que l'élaboration d'un diagnostic biodiversité du site par la MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle).

Une action complémentaire a aussi été mise en place pour limiter l'impact carbone des salariés par le développement du co-voiturage et la mise en place d'un partenariat avec la plateforme de covoiturage KLAXIT .

Mme La Sous Préfète remercie M.THIRION pour cette présentation et retient qu'il est nécessaire de travailler le point du déploiement de panneaux d'information du public, à mener conjointement avec la DDT et l'ONF, avec les mairies concernées. Il fera l'objet d'une prochaine réunion du bureau ou sera également abordé le sujet de l'abri-bus.

## **PRESENTATION PAR L'EXPLOITANT GRT GAZ**

M.LE DOZE présente GRT Gaz et son activité sur Beynes:

GRT Gaz est concerné en raison des installations qui se situent dans le périmètre du stockage de Beynes.

GRT Gaz, filiale d'ENGIE , constitue un acteur majeur de la chaîne gazière. GRT Gaz alimente le réseau de gaz depuis les points frontières principalement, où arrive la production de gaz naturel (soit par les transports méthaniers ou par gazoducs).

Ensuite, GRT Gaz alimente soit les stockages souterrains, soit directement ses clients .

L'entreprise met en œuvre une mission de service public, signée en 2015 et se doit d'acheminer, quelles que soient les circonstances, le gaz naturel.

GRT Gaz est un réseau de 32 000 kilomètres interconnectés aux points frontières directement reliés à des gazoduc ou au travers des cargos méthaniers, comprenant 26 stations de compression, principalement sur le réseau national avec une petite partie en Allemagne.

Beynes est un noeux majeur à proximité de la région parisienne. C'est une interconnexion composée de 9 artères, à laquelle est associée le site de stockage de Beynes et le site de la station de compression, (à savoir que cette station de compression et l'interconnexion sont propriétés de GRT Gaz).

Mme La Sous Préfète demande des précisions sur qui est le propriétaire et qui exploite.

M.LE DOZE explique qu'il y a deux entités bien distinctes :

- GRT Gaz fait transiter le Gaz naturel au travers des canalisations des stations de compression et des interconnexions (acheminement du Gaz).
- Storengy stocke le Gaz à la demande des Fournisseurs.

GRT Gaz est propriétaire des infrastructures d'acheminement. Chacun des deux exploitants exploite et maintient ses infrastructures.

La station de compression sur le site de Beynes est une installation très récente (mise en exploitation en 2017), ICPE et donc soumise à autorisation, gérée par 7 techniciens qui exploitent également une station à Fontenay Mauvoisin.

L'interconnexion associée à cette station de compression, est propriété de GRT Gaz depuis 2016 (initialement elle était propriété de Storengy), et ce, dans une logique de respecter la directive européenne prévoyant de scinder les infrastructures de transports et les infrastructures de stockage.

Pour autant aujourd'hui c'est Storengy qui maintient cette installation, au travers d'un contrat de maintenance, car cette interconnexion reste sur le site de Storengy (le site de stockage est un site SEVESO seuil Haut et la station de compression GRT Gaz est un site soumis à autorisation SEVESO seuil bas).

Des travaux ont été réalisés en partie sur la grille d'interconnexion.  
Le détail de ces travaux peut être consulté dans les présentations sur le site de la DRIEE.

M.CHARTIER souhaite savoir à qui appartient la base de vie qui existe sur le site, et demande si elle va continuer à exister ou si elle va être supprimée.

M.THIRION explique qu'elle est toujours en service, en raison d'une forte activité des travaux et qui la rend nécessaire de ce fait.

M.LE DOZE souhaite rajouter que GRT Gaz va réaliser un exercice POI le 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur la station de compression.

Mme la Sous Préfète remercie M.LE DOZE.

## **PRESENTATION PAR LA DRIEE DE L'ACTION DE L'INSPECTION**

### 1/ Présentation de Storengy

Mme FAILLARD indique qu'il s'agit d'un site Seveso Seuil Haut depuis 2015 et donc un site ancien dont les travaux de rénovation ont démarré en 2007 pour une mise en service en 2014 et 2018 pour Beynes supérieur et Beynes profond.

En 2009, le site a obtenu la prolongation de la concession de stockage pour 25 ans, en 2012 le PPRT a été approuvé, en 2016 l'ancienne centrale de compression a été mise à l'arrêt et enfin en 2018 le projet Albatros a été mis en service (extraction du gaz piégé dans la nappe de l'Albien).

### 2/ Situation administrative et suivi de l'activité Storengy

C'est un site qui est soumis à autorisation depuis 2009 et qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment pour le stockage de gaz, mais aussi pour d'autres installations comme le méthanol et les liquides inflammables.

Un arrêté d'autorisation réglemente l'exploitation du site.  
Un certain nombre d'arrêtés préfectoraux viennent compléter cette autorisation.

L'étude de danger a été révisée sur le site de Storengy et a donné lieu à un arrêté préfectoral en 2017 (révision de cette étude de danger tous les 5 ans).

Concernant l'impact sur l'environnement, en 2016, un arrêté préfectoral réglemente le projet Albatros.

Les autres arrêtés préfectoraux réglementant l'exploitation du site de Beynes sont consultables sur les présentations en ligne sur le site internet de la DRIEE.

### 3/ L'action de l'inspection des installations classées Storengy

En mars 2019, la DRIEE a participé à un exercice POI, commun à Storengy et GRTGaz qui a donné lieu à un certain nombre de remarques, notamment des problèmes de communication entre les intervenants.

En juin 2019, une inspection sur les contrôles des mesures de maîtrise des risques (MMR) a permis de lever un certain nombre de remarques des années précédentes et également une mise en demeure sur les installations électriques.

Toutefois, une non-conformité notable demeure concernant les mesures de maîtrise des risques (MMR) déplacées ou absentes, qui a conduit à un arrêté préfectoral de mise en demeure du 08 août 2019.

Mme la Sous Préfète note que cet arrêté préfectoral prévoit la date du 15 novembre 2019 comme échéance.

Mme FAILLARD répond que les inspecteurs de la DRIEE prévoient de retourner sur le site début octobre 2020 pour vérifier le respect de la réalisation des prescriptions relatives à la mise en demeure d'août 2019.

Mme FAILLARD explique que la DRIEE a communiqué avec l'exploitant sur ce sujet qui a d'ores et déjà mis en place les mesures nécessaires.

En avril 2020, une inspection a été réalisée, mais de façon déportée par téléphone, visant essentiellement à s'assurer de la continuité des activités dans le cadre de la crise sanitaire et la sécurité du site.

Certains contrôles réglementaires ont été reportés mais cela n'a pas impacté la sécurité du site.

Mme La Sous Préfète demande à l'exploitant Storengy s'il a été amené à exploiter en mode dégradé.

M. THIRION répond qu'ils ont continué à assurer l'activité, mais l'exploitant a dû prendre des mesures telles que la gestion de l'activité par des équipes qui se croisaient le moins possible.

En revanche, l'activité des entreprises extérieures était limitée au strict nécessaire.

De façon générale il n'y a pas eu de mode dégradé sur la conduite de l'activité des installations.

Mme FAILLARD fait état également de l'instruction du dossier Gaz Booster qui était un dossier important, sur le plan environnemental. Ce dispositif a permis d'économiser environ 68 000 Nm<sup>3</sup> (Normaux mètres cube) de gaz naturel non rejetés dans l'environnement.

Un porter à connaissance a été transmis par Storengy en mai 2020, et a fait l'objet ensuite d'un avis de l'inspection le 4 juin 2020.

#### 4/ Les perspectives 2019-2020 Storengy

Une inspection est prévue le 7 octobre prochain pour vérifier notamment le respect de la mise en demeure d'août 2019 .

La DRIEE prévoit aussi de participer à la réunion annuelle de Storengy le 9 octobre 2020.

En 2021, d'autres inspections de la DRIEE seront réalisées sur le site de Storengy , avec l'instruction de dossiers (reprises de puits notamment) et la participation à un exercice POI.

Mme CASTEL précise pour information, que le site étant un site SEVESO, il est prévu, a minima, une visite d'inspection annuelle, par l'inspection des installations classées.

#### 5/ Présentation de GRT Gaz

Il s'agit de la station de compression accolée au site Seveso Seuil Haut.

C'est une installation classée soumise à autorisation, également soumise à IED (directive européenne qui limite les rejets), qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation.

GRT Gaz a déposé un dossier de réexamen, qui est en cours d'instruction à la DRIEE et qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral modificatif.

C'est aussi une installation soumise au Système d'Echange de Quotats CO<sub>2</sub> (SEQE ) pour la 3ème période.

## 6/ Perspectives 2021

Une inspection de la DRIEE est prévue ainsi que des contrôles inopinés sur les rejets atmosphériques.

Mme La Sous Préfète remercie les membres présents et les services de la Sous Préfecture pour la qualité du dossier qui lui a été transmis.

Elle précise que la prochaine étape consistera à prendre contact avec les exploitants pour une visite du site et une date sera communiquée aux membres de la CSS. Mme la Sous Préfète indique que la visite se fera à l'intérieur du site mais aussi à l'extérieur du site pour voir la localisation des panneaux d'informations aux promeneurs, en forêt, en lien avec l'ONF.

Mme la Sous Préfète prévoit ensuite de réunir les membres du bureau de la CSS pour faire le point sur le déploiement de ces panneaux et du déplacement de l'abris-bus.

M.FLIECX intervient, pour indiquer que, par anticipation de la prochaine réunion, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est presque prêt et il va prochainement être diffusé ; il prendra en compte les problématiques de l'abri bus et la notion d'alerte bien évidemment.

Mme La Sous Préfète tient à préciser l'importance de la réalisation des exercices. Ils permettent de réfléchir à des pistes d'amélioration ou de coordonner des actions des différents services et ainsi de mieux se connaître.

Mme La Sous Préfète apprécie l'effet de surprise lors de la réalisation de ces exercices et organiser l'exercice avec un minimum d'interlocuteurs (pas d'effectifs pompiers réservés, pas d'information aux élus) y compris sur la date (précision de la semaine mais pas du jour).

Mme la Sous Préfète explique qu'un exercice réussi est forcément un exercice qui a échoué.

M.FLIECX intervient sur la conduite des exercices pour préciser qu'en terme de cibles PPI, il y a deux catégories :

- soit des exercices à vocation de test de l'ensemble des dispositifs (schéma d'alerte, utilisation du poste de commandement par exemple)
- soit des exercices à vocation pédagogiques (information en amont des écoles par exemple pour qu'ils fixent en interne leurs propres objectifs et valident les choix ). Dans ce cas de figure, 6 personnes figurent dans le groupe de préparation départemental (un officier du SDIS, un officier de la gendarmerie, un représentant DRIEE, un représentant de la Sous Préfecture, un représentant du SIDPC). En tout maximum 6 ou 7 personnes connaissent le scénario qui peut évoluer en fonction du déroulé (cellule animation avec l'exploitant).

M.FLIECX souhaite proposer une date d'exercice à Mme La Sous Préfète, en fonction de son agenda, sans avoir connaissance du scénario.

L'ordre du jour étant épuisé à 15h50, Mme La Sous Préfète clos la réunion .

La Sous Préfète



Hélène GERONIMI